

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTELLÉ, Mme Suzy
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme
Marie-Paule FAUCON, Mme Jacqueline FRASCA,
M. Jean-Jacques FREJAVILLE, M. Benjamin
GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme Coralie
LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF, Mme
Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef
ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

Mme FIDI donne procuration à M. LANTERI

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de
séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-1-2a-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.2a/04/2026

NOMENCLATURE ACTES :

5.3 Désignation de représentants

OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX, adjointe au Maire chargée de l'administration générale,

VU l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la composition de la commission d'appel d'offres,

VU l'article D.1411-3 du code général des collectivités territoriales relatif aux modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres

VU l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales sur la possibilité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la composition des commissions communales obligatoires,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ainsi qu'un représentant du Maire,

CONSIDÉRANT que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT le dépôt d'une liste commune aux trois groupes composant le Conseil municipal : « Vauréal, un avenir pour tous », « Pacte pour Vauréal », « Vauréal autrement »,

CONSIDERANT que cette liste respecte le principe de la proportionnelle et que chaque tendance politique est représentée de la façon suivante :

- liste « Vauréal, un avenir pour tous » : 3 sièges
- liste « Pacte pour Vauréal » : 1 siège
- liste « Vauréal autrement » : 1 siège

CONSIDERANT que le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de délibérer à main levée,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS AVOIR DÉCIDÉ DE DÉLIBÉRER A MAIN LEVÉE**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : La commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Philippe SAINTE-CROIX	Gaëlle SOULIER-SOTGIU
David BEDIN	Antoine MIGALE
Simone DUFAYET	Tasrine YOUSSEF
Patricia JOSÉ	Bruno LE CUNFF
Alexis AUVRAY	Jean-Christophe CONSTANTIN

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Clovis BOUTELLÉ, adjoint au Maire en charge des finances et de la commande publique, est désigné en tant que représentant du Maire.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....~~1-3-2026~~.....

Date de notification :

...../.....

Date de mise en ligne :

.....~~1-3-2026~~.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.